



2024/2025

Section tennis du Stade de Vanves
Parc des sports André Roche
Terrain : 39 bis rue Jean-Baptiste Potin ou
29 avenue du docteur François Arnaud, Vanves
✉ 12 rue Larmeroux, 92170 Vanves
Section Tennis : 01 46 42 74 44
Stade de Vanves : 01 71 10 96 94
tennisclub@stadedevanves.com

Facebook : Stade de Vanves Tennis Team
Facebook ouvert : Tennis club de Vanves
Instagram : stadedevanves.tennis



Livret destiné aux futurs nouveaux adhérents

La section tennis en quelques questions

🗨️ La section tennis ?

La section tennis est affiliée à la FFT, c'est une des sections du Stade de Vanves (association sportive, loi 1901). Au sein du Parc des sports André Roche, la Ville de Vanves met à sa disposition :

- ✍ 2 terrains en terre battue, ouverts de mai à novembre (1 et 2)
- ✍ 2 terrains en terre battue tout temps éclairés (3 et 4)
- ✍ 2 terrains couverts en terre battue, éclairés (5 et 6)
- ✍ 3 terrains en green-set ou résine éclairés (7, 8 et 9)

La section a aussi un bungalow (buvette, vestiaires, sanitaires) lieu de vie et d'animation privilégié.

🗨️ Communication

Affichage dans le bungalow, Facebook, Instagram, envois d'email, Ten'Up, pages Tennis du site du Stade de Vanves, etc. informent régulièrement les adhérents sur les événements et la vie du club.

🗨️ Comment réserve-t-on un court ?

Les adhérents réservent leur court via Ten'Up. Chaque adhérent se voit attribuer des droits à réservation à distance.

Les droits de réservation sur Ten'Up, en fonction des offres, sont communiqués aux adhérents en début d'année et sont susceptibles d'évoluer pour garantir l'équité et l'optimisation de l'occupation des terrains.

🗨️ **Qui peut s'inscrire à l'école de tennis ?**

L'école de tennis est ouverte aux enfants nés entre 2010 et 2020. Les cours durent une heure. Les demandes sont nombreuses, supérieures à notre capacité d'accueil. Notre souci est de les satisfaire au mieux. Le renouvellement des inscriptions, pour les anciens se fait en juin. Le premier samedi de septembre de 10h à 12h permet de combler les quelques rares places disponibles.

Les enfants de l'école de tennis peuvent jouer en dehors des cours, avec un non-adhérent sur les terrains en résine (7, 8 et 9), réservation via Ten'Up. Pour jouer sur les autres terrains, avec un adhérent du club, ils doivent prendre une adhésion complémentaire.

🗨️ **Puis-je faire de la compétition ?**

La section engage chaque année une petite vingtaine d'équipes interclubs FFT ou AFTS (équipes masculines, féminines, mixtes, vétérans, seniors, jeunes, ...).

Les cours dispensés au centre d'entraînement sont réservés aux meilleurs joueurs du club et aux jeunes espoirs, sélectionnés par le club.

Si vous êtes intéressé par les compétitions d'équipe, contacter un des membres de la commission sportive, qui vous fera part des possibilités existantes.

🗨️ **Puis-je prendre des cours collectifs ou particuliers ?**

Les cours collectifs et particuliers sont proposés aux adhérents nés avant 2010 (15 ans et plus).

Les programmations sont faites en septembre par les enseignants, qui constituent des groupes de niveau, en tenant compte des affinités connues et probables et des disponibilités.

Les cours se déroulent sur courts couverts ou extérieurs et sont réservés aux adhérents.

Les inscriptions se font en début d'année auprès des enseignants et sont subordonnées à une adhésion au club.

🗣️ **Le club propose-t-il une recherche de partenaire ?**

Ten'Up permet de rechercher des partenaires et vous pouvez aussi demander directement une liste de partenaires au club.

🗣️ **Y-a-t-il des tournois FFT au club ?**

La section propose plusieurs tournois homologués dans la saison.

🗣️ **Arbitrage ?**

Pour les tournois ou pour les rencontres d'équipes, vous pouvez devenir arbitre ... c'est une autre façon passionnante de faire du tennis.

🗣️ **Quelles sont les animations ?**

Pendant l'année, des animations sont proposées, sportives et non-sportive (brunch, déjeuner, etc.)

🗣️ **Comment est gérée la section ?**

La section tennis est une des sections sportives du Stade de Vanves. L'assemblée générale du Stade de Vanves désigne les dirigeants du Stade de Vanves. La section tennis dispose de quatre représentants au Comité Directeur du Stade de Vanves.

La section tennis est pilotée par un Comité Directeur, dont les membres sont élus lors de l'AG de la section, renouvelable par moitié tous les 2 ans. Le Comité Directeur désigne un bureau exécutif : président, vice-président(s), secrétaire(s), trésorier(s).

🗣️ **Ouverture des installations**

Le Parc des Sports André Roche est géré par le Service des Sports de la Ville de Vanves. Il en assure le contrôle d'accès et fixe les horaires et les jours d'ouverture. Ces horaires sont affichés à l'entrée, avenue du Docteur François Arnaud. Les créneaux ouverts à la réservation à distance pour le tennis sont conformes aux horaires d'ouverture du Parc des Sports André Roche ; le Parc est en général fermé les jours fériés.

🗨️ Quels sont les tarifs d'adhésion ?

L'adhésion est valable du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Les nouvelles adhésions peuvent être prises dès juin :

TARIF 2024/2025 (licence comprise)	Vanvéen		Non-Vanvéen	
	ancien	nouveau	ancien	nouveau

Cotisation : accès à tous les terrains

Adulte	260€	320 €	300 €	400 €
Jeune < 18 ans, Etudiants < 25 ans	190 €	230 €	230 €	300 €
Offre jeunes en cours <18 ans, Ecole tennis ou Cours collectifs	135 €			

Cours (1h par semaine, accès à la réservation des terrains 7, 8 et 9)

Ecole de tennis : 2010 à 2018, EDT 789	300 €	340 €
Mini tennis : 2019 et 2020, MT 789	270 €	

Réduction 2 ^{ème} même famille	-20 €	-25 €
---	-------	-------

Si vous êtes inscrit dans une autre section, un remboursement pour "double appartenance" est à demander au Stade de Vanves.

🗨️ Comment s'inscrire pour jouer ?

Pour pouvoir jouer et avoir une carte d'adhérent, fournir :

- ✍️ la fiche d'inscription renseignée,
- ✍️ une photo d'identité,
- ✍️ le montant de l'adhésion (chèque à l'ordre de Stade de Vanves, virement ou espèce).

Plus besoin de fournir un certificat médical, si vous répondez « non » aux questions du questionnaire de santé QS-Sport (Cerfa 15699*1).

Une fois votre adhésion faite et vos droits attribués, vous devez créer votre compte Ten'Up pour pouvoir réserver un terrain.

A très bientôt, sur les courts !